



Envoyé en préfecture le 23/08/2023

Reçu en préfecture le 23/08/2023

Publié le 24/08/2023

ID : 059-215903832-20230810-DC\_2023\_087-AU

République Française  
Département du Nord

Ville de Marly

Service : Etat Civil  
JNV/CB/LL  
N° DC-2023-0087

## DÉCISION DU MAIRE

Objet : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 Juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame PUISSANT Alexandra tendant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

### DECIDE

D'accorder l'achat d'une concession au cimetière communal portant le n° 3402 à Madame PUISSANT Alexandra domiciliée à Crespin (Nord) -- 76 rue du Conseil.

Cette concession est accordée à compter du 10 août 2023 pour une durée de trente ans, d'une superficie de 2,75 m2, d'un montant de DEUX CENT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, 10 août 2023

Pour Le Maire,  
L'adjointe déléguée

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de sa réception en Sous-Préfecture le 23/08/2023  
et de la publication le 24/08/2023

Isabelle DUPONT